



# Municipalité de Vully-les-Lacs

## Au conseil communal de Vully-les-Lacs

Réponse au postulat AISTBV validé lors de la séance du CC du 27 septembre 2022

---

**Objet traité :**

Réponse au postulat de Madame la conseillère communale Karin Hügli demandant à la municipalité d'examiner la possibilité d'externaliser les tâches de mises à l'enquête publique dans le domaine des constructions à l'Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise (AISTBV).

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre au postulat décrit en titre, la municipalité a effectué les entretiens et analyses suivantes :

1. Descriptif de l'AISTBV
2. Méthode choisie :
  - a. Contact AISTBV
  - b. Contact auprès de communes membres AISTBV
  - c. Aspect des coûts liés à une éventuelle adhésion à l'association
  - d. Tableau comparatif
3. Observations diverses
4. Proposition de la Municipalité

## 1. Descriptif de l'AISTBV

Créé le 1<sup>er</sup> mai 2008, le Service technique de la Commune de Lucens n'a cessé d'évoluer, en intégrant notamment la charge de travail de la commune fusionnée de Valbroye, pour devenir, en 2020, une association de droit privé à but non lucratif réunissant 9 communes de la Broye vaudoise, et 2 communes en position d'attente d'intégration.

## 2. Méthode choisie

### a. Contact AISTBV

- Mme Marie-Pierre Vincent et M. Michel Verdon ont rencontré le 5 décembre 2022 M. Philippe Pahud, Directeur, et M. Sylvain Schupbach, Président de l'AISTBV
- La structure actuelle compte 7 collaborateurs, 5 basés à Lucens et 2 basés dans la commune de Valbroye, à Granges-Marnand.
- A ce jour ce service traite environ 300 à 350 dossiers CAMAC pour une population couverte d'environ 11'000 personnes.
- En cas d'adhésion à l'AISTBV, ce sont tous les aspects techniques de la commune (police des constructions, routes, éclairage public, réseaux d'eau claire & usée, chantiers communaux, ...) qui devront être transférés, il n'y a pas de négociation possible quand à cette manière de faire qui fait partie des statuts de l'association.
- La volonté d'étendre la structure est clairement confirmée. Sachant que la commune de Vully-les-Lacs traite environ 150 dossiers CAMAC, soit une charge proche de 50% du volume actuel, le directeur confirme qu'une éventuelle adhésion de la commune de VLL justifierait la création d'une antenne locale dans le Vully.
- En cas d'adhésion, le directeur relève que la priorité sera mise sur la mise en place d'un SIT (Système d'Information du Territoire) via un Géoportail. A noter que cette fonctionnalité est déjà effective sur le site de la commune de VLL.
- Le temps nécessaire pour mettre en place le processus d'adhésion est estimé à environ 12 mois dès la décision prise par la commune requérante.
- L'impression générale dégagée lors de cette réunion est très bonne. La structure semble très professionnelle, les responsables ouverts et transparents.

### b. Contact de communes membres AISTBV

- Commune de Valbroye : la position du syndic M. Cosendai, est très positive par rapport à l'association. Toutefois celui-ci mentionne que son avis est sans surprise ayant été à l'origine de la réflexion qui a abouti à la création de la structure. De plus, la commune de Valbroye n'ayant jamais eu de service technique, il ne peut pas donner d'avis utile à notre réflexion.
- Commune de Grandcour : la position du syndic M. Sumi est également positive quant à la qualité du service assuré par l'AISTBV. Toutefois il est aussi à relever que la commune de Grandcour n'a jamais eu de service technique.

### c. Aspect des coûts liés à une éventuelle adhésion à l'association

Le coût est partagé en deux parties :

Une tarification fixe d'environ CHF 20.- par habitant perçue pour toutes les communes, (un peu plus de CHF72'000 dans notre cas), complétée par une tarification liée aux nombre de dossiers traités pour chaque entité membre de l'association.

Une estimation grossière montre que les coûts globaux pour la commune de VLL se situeront entre ceux de la commune de Lucens et celle de Valbroye, soit dans la fourchette de CHF 450'000.- à 500'000.-/année.

Ceci veut dire que l'adhésion aurait un coût additionnel d'environ CHF 80'000.- à 100'000.- comparé aux coûts actuels (ceci en tenant compte de l'engagement d'un nouveau collaborateur technique validé dans le budget 2023).

### d. Tableau comparatif des forces et faiblesses

<b>Postulat AISTBV - Tableau récapitulatif</b>			
	<b>ST VLL</b>	<b>Adhésion AISTBV</b>	<b>Remarques</b>
Autonomie	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	
Proximité	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	Même si un bureau local serait considéré en cas d'adhésion
Multiplés compétences	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	
Stabilité - Adapter les ressources	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	
Coût	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	CHF 50'000.- à 100'000.-/an

### e. Observations

Désirant évaluer au mieux le niveau actuel de professionnalisme du service technique de la commune, la municipalité a pris contact avec les sociétés et service suivants :

- NPPR géomètre : partenaire principal du ST pour de multiples tâches régulières
- Team+ : urbaniste de la commune qui travaille avec de nombreuses communes VD –FR – VS
- Direction du service CAMAC à Lausanne, département DGTL

Les retours très positifs quant à la qualité des dossiers présentés, ainsi que des échanges oraux et écrits liés aux tâches régulières conforte la municipalité dans le fait que, même s'il y a toujours possibilité d'améliorer le service offert aux citoyens, le niveau de compétence du service technique de la commune répond bien aux besoins d'une commune comme celle de VLL.

Par ailleurs, il est encore à relever une réunion récente entre les syndics et municipaux concernés des communes d'Avenches, Cudrefin et Vully-les-Lacs dans le but de définir des points opérationnels concrets destinés à développer une vraie synergie entre les services techniques de ces 3 communes. Un groupe de travail allant dans ce sens a été créé suite à cette rencontre.

## f. Proposition de la Municipalité

Même si la décision d'adhérer à l'AISTBV allégerait probablement la charge de la Municipalité, celle-ci propose de conserver et faire évoluer le service technique de la commune de VLL, tout en gardant à l'esprit l'option de rejoindre un jour l'AISTBV tant cette association à un profil intéressant.

Elle base sa décision sur les éléments suivants :

- La volonté de sécuriser la transition de la charge du responsable du ST actuel vers un collaborateur supplémentaire
- La volonté d'élargir les compétences du ST via l'engagement d'un nouveau collaborateur
- La volonté de conserver une autonomie et proximité du service offert aux citoyens. La volonté de développer des synergies concrètes avec les communes voisines de Cudrefin et Avenches concernant le choix et l'implémentation des outils informatiques utilisés dans les services techniques respectifs.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Miche Verdon



La secrétaire



Sylvie Baumann

Salavaux, le 23 février 2023